

Pas pour vous ?

Pour obtenir un prêt au Mont-de-Piété, il suffit

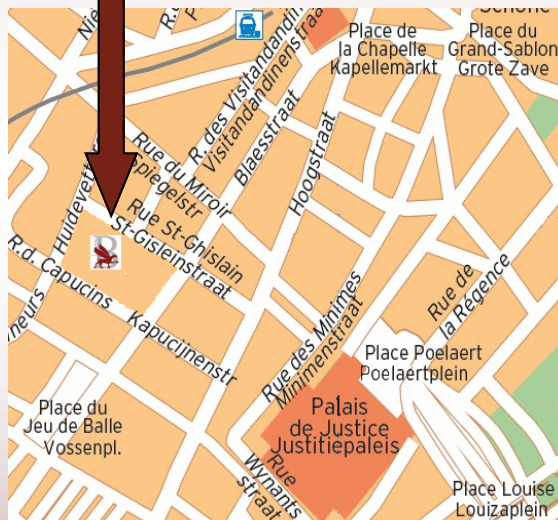
- de déposer, en nos murs, un objet de valeur
- d'être domicilié dans un état de l'Union Européenne
- D'être en situation de pouvoir contracter (majeur ou émancipé sans être placé sous administration provisoire)



Le Mont de Piété collabore avec les autorités pour lutter contre le trafic d'objets volés ou contrefaits et contre le blanchiment d'argent.

Ouvert de à

Lundi	10h	15h30
Mardi	8h30	15h30
Mercredi	8h30	15h30
Judi	8h30	15h30
Vendredi	8h30	15h30



Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles

19-23 rue Saint-Ghislain

Téléphone : 02 512.13.85 - Fax : 02 502 57 39

info@montdepiete.be

Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles



**Notre métier ?
Le prêt sur gages**

Depuis bientôt 400 ans à votre service ...

Au début du 17^{ème} siècle, la misère est grande et les dispositifs de protection sociale sont inexistant. Les usuriers organisent le prêt sur gages en exigeant des taux d'intérêt allant jusqu'à 130% par an.

Pour lutter contre ce fléau, les Archiducs Albert et Isabelle créèrent le Mont-de-Piété de Bruxelles, la plus ancienne institution financière de Belgique en activité.

L'établissement ouvrit ses portes au public le 28 septembre 1618. C'est entre 1859 et 1862 que le Mont-de-Piété fit ériger le bâtiment actuel de la rue Saint-Ghislain.

Le 30 avril 1848, le Gouvernement décide de soumettre à autorisation préalable la pratique du prêt sur gages. Aujourd'hui seul le Mont-de-Piété de la Ville de Bruxelles dispose de cet agrément.

Au cours des années 1990, les infrastructures vieillissantes ne permettaient plus de poursuivre l'activité dans des conditions satisfaisantes sur le plan de l'accueil et de la sécurité. Avec le concours de la Ville, les espaces d'accueil, de stockage et de vente ont complètement été remis en état.

D'aucuns déclarent que le prêt sur gage est un outil vieillot qui n'a plus de raison d'être. Il est pourtant pour de nombreux ménages la seule manière de disposer de ressources pour faire face à une dépense importante.

29.000 prêts octroyés par an, 600 opérations de toute nature effectuées chaque jour, près de 60.000 gages en stock, voici des chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Le prêt sur gages, c'est ...

SÛR : vos biens sont en sécurité chez nous et sont conservés avec le plus grand soin. En cas de problème, vous serez indemnisé sur base de la valeur du gage telle qu'estimée à l'engagement.

RAPIDE : en général, l'octroi du prêt se fait en moins de 30 minutes et vous repartez avec l'argent (ou nous vous le versons sur votre compte)

DISCRET : tous nos agents sont strictement tenus au secret professionnel. Aucune question ne vous sera posée sur votre situation personnelle ou sur ce que vous ferez de l'argent

POUR TOUS : pas de condition de revenus

SOUPLE : les prêts sont consentis pour 6 mois. Durant cette période, vous pouvez rembourser à tout moment, seul les intérêts échus et de la quinzaine entamée sont dus.

PAS CHER : renseignez-vous, aux caisses, sur nos conditions

LA GARANTIE D'UN POUVOIR PUBLIC : ce n'est pas la recherche du profit qui nous anime.



... Aussi pour vous

Nous acceptons comme gage les bijoux en or avec ou sans pierres précieuses, l'argenterie,, le crystal, les peintures, les bronzes, les vins de qualité, les sacs à main de marque...

Nos prêts débutent à 30€ !

BON A SAVOIR ...

1. il est possible, moyennant le paiement de l'intérêt dû, de repartir pour une nouvelle période de 6 mois de prêt, le taux est alors majoré.
2. Nous prêtons entre 50 et 70% de la valeur estimée du gage en vente publique
3. Si vous renoncez à récupérer votre gage ou ne vous acquittez pas des montants dus, votre gage sera vendu en vente publique. La différence entre le prix de vente et les montants dus au Mont -de-Piété vous revient ou est à votre charge.